

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
COMTÉ DE RICHMOND**

Le mardi 25 juin 2024 sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Alexandre Roy, séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton. La séance débute à 19h00 à la salle des pompiers à l'hôtel de ville.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie  
Messieurs les Conseillers : Karl Frappier  
Claude Paulin  
Alexandre Roy  
Michel Frappier  
René Lapierre

La directrice générale greffière-trésorière : Jacynthe Bourget  
La greffière-trésorière directrice adjointe : Sylvie Champagne

Le maire suppléant ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il y a 0 personne présente à cette séance.

---

\*\*\* Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

\*\*\* **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire suppléant, Alexandre Roy, souhaite la bienvenue à tous.

\*\*\* **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM, DÉLIBÉRATION À HUIS CLOS ET VOTE**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire suppléant.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'avis de convocation;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Dérogation mineure 2024-05-02;
- 5.0 Période de questions;
- 6.0 Levée de la séance;
- 7.0 Échange avec les citoyens (10 minutes);

**163-06.2024 2.0 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation avant ce jour par courriel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit adopté.

**ADOPTION : 6 POUR**

**164-06.2024 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale et greffière-trésorière soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

**ADOPTION : 6 POUR**

**165-06.2024 4.0 DÉROGATION MINEURE 2024-05-02**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée le 02 mai 2024 au bureau de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation est à l'effet de permettre la création de deux (2) lots ayant une largeur moindre que le minimum édicté au tableau 1 de l'article 5.12 du règlement 2010-117 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 2 projeté visé par la demande est d'une superficie de 4 935 m<sup>2</sup>, d'une largeur de 37,14 m et d'une profondeur moyenne de 98,27 m ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 3 projeté visé par la demande est d'une superficie de 39 225,9 m<sup>2</sup>, d'une largeur de 15 m et d'une profondeur moyenne de 272,98 m ;

**CONSIDÉRANT QUE** la profondeur minimum exigée par le règlement de lotissement pour un lot à moins de 100 mètres d'un cours d'eau est de 75 m, d'une largeur minimale de 45,7 m et que la superficie minimum exigée par le règlement de lotissement est de 3 716 m<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande résulte d'une erreur d'implantation de la rue ;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation occasionne un préjudice sérieux au demandeur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 08 mai 2024, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure sous conditions ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'avis public du 06 juin 2024, aucune personne n'intervient relativement à cette demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de permettre le lotissement du lot 2 projeté ayant une largeur de 37,14 m à condition qu'advenant la non-réalisation de la phase 2 du projet, que la rue des Sables soit prolongée afin de rendre le lot 2 projeté conforme aux normes du règlement de lotissement.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

**11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**166-06.2024 12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller René Lapierre appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h08.

**ADOPTION : 6 POUR**

Je soussignée, Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions

\_\_\_\_\_  
Adam Rousseau, maire

\_\_\_\_\_  
Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière

## COPIE DE RÉSOLUTION

Le 26 juin 2024

A une séance extraordinaire du 25 juin 2024 et à laquelle sont présents le maire suppléant, Monsieur Alexandre Roy, Madame la Conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les Conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, Alexandre Roy, Michel Frappier et René Lapierre.

Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière et  
Madame Sylvie Champagne, greffière-trésorière et directrice adjointe sont présentes.

---

*Vraie copie certifiée conforme*

Jacynthe Bourget,  
Directrice générale secrétaire-trésorière